



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le club automobile Jacques MINARD de PONT-AUDEMER organisent le 30^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINEVILLE de PONT-AUDEMER, le dimanche 09 octobre 2022 sous les présidences d'honneur de :

M.DARMOIS Alexis.....Maire de Pont-Audemer
 M.LECORNU Sébastien.....Président du Conseil départemental de l'Eure
 M. MAUVIEUX Kevin.....Député de la 3^{ème} circonscription, département de l'Eure
 Mme ROELENS Anne-Marie.....Maire de Saint Martin-Saint Firmin
 M.GARANCHER Julien.....Maire de Saint Christophe sur Condé
 M. LEROY Dominique.....Maire de Condé sur Risle
 M.LEFEBVRE Christophe.....Maire de Saint-Pierre des Ifs
 M.LAINEY Guy.....Maire de Lieurey
 M.LEROUX Philippe.....Maire du Mesnil-Saint-Jean
 M.QUESNOT Jean-ClaudeMaire de Saint-Georges-du-Vivère
M.RAGUES Pierre.....Président de la Ligue du Sport Automobile de Normandie
M. LEFORESTIER Jean-Claude.....Vice-Président Ligue et Référént F.F.S.A

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : le 26 septembre 2022
Parution du carnet d'itinéraire : le 08 octobre 2022 de 8h30 à 17h30
 Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer
Dates et heures des reconnaissances : le 08 octobre de 9h à 19h
Vérifications des documents : le 08 octobre 2022 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 sur heures de convocation
 Lieu : rez de chaussée, salle d'Armes, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
Vérifications des voitures : le 08 octobre 2022 de 10h30 à 12h45 et de 13h45 à 18h
 sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
Parc fermé : le 08 octobre 2022 à partir de 11h
 rue Augustin Hébert, Cour intérieure du Collège Pierre et Marie Curie
 **Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche ou un carton.** Parc fermé la nuit
Heure de mise en place du parc de départ : le 09 octobre 2022 à 7h45, podium, rue Augustin Hébert
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le 08 octobre 2022 à 17h30 à salle d'Armes, 1^{er} étage
Publication des équipages admis au départ : le 08 octobre 2022 à 19h, affichage sur
 porte d'entrée salle d'Armes place Charles de Gaulle à Pont-Audemer
Publication des heures et ordre des départs le 08 octobre 2022 à 19h sur porte d'entrée, salle d'Armes
Publication des résultats partiels : le 09 octobre 2022, affichage sur porte d'entrée, salle d'Armes
Arrivée : sur Podium à Pont-Audemer
 rue Augustin Hébert, puis mise en Parc fermé des véhicules
Vérifications finales : le 09 octobre 2022 sur parking rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
 Si démontage : Garage AUTOFLO 24 rue du 8 mai 1945 à Pont-Audemer. Taux horaire de la main d'œuvre: 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : 09 octobre 2022, salle d'Armes
 affichage porte d'entrée, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix : le 09 octobre 2022
Podium d'arrivée Publication des 5 premiers du scratch et 1^{er} équipage féminin
 La remise des prix suivra sur le Podium 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard organisent en qualité d'organisateur administratif et technique le **30^{ème} Rallye Boucles de Seine/Ville de Pont-Audemer**, le dimanche 09 octobre 2022. L'épreuve compte **pour le championnat de la Ligue de Normandie 2022 et pour la Coupe de France 2023 – coefficient 2**

Le présent règlement a été enregistré **par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 29/06/2022 sous le numéro 44** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 466, en date du 29/06/2022

Comité d'Organisation

Présidents : Martial SAUSSAYE ASA Boucles de Seine – Michel RUMARE Team Jacques MINARD

Secrétariat du Rallye : Salle d'Armes, place Charles de Gaulle – 27500 - Pont-Audemer.

Téléphone :06.51.77.62.54

Email :rvoisin@rallygt.fr

Permanence du Rallye :Salle d'Armes, place Charles de Gaulle, Pont-Audemer

Date/heure :Salle d'Armes, rez de chaussée Samedi 08 octobre 2022 de 10h à 12h et de 14h à 19h

.....Salle d'Armes, 1^{er} étage Dimanche 09 octobre 2022 de 7h à 20h

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente.....Françoise MAWDSLEY

.....Christian BOUCHARD

.....Michel WICO

Sportif stagiaire.....Jessy FRANCOISE

Directeur de Course P.C. :Hubert VERGNORY

Directeur de Course Adjoint P.C/E.S.1.3.5.....Lucien VARANGLE

Directeur de Course Adjoint P.C/E.S.2.4.6.....Sébastien DEUIL

D.C. administratif P.C......François JARDIN

Médecin Chef Urgentiste.....Dr. Akli CHECKROUN

Médecin.....Dr. Denis PETERS

Commissaire Technique Responsable.....Jacques SALENNE

Commissaires :Jean-Michel DESSE

.....William BLOT

.....Patrick GUILLEUX

.....Denis THUILLIER

Relations Concurrents (CS) :Myriam MAWDSLEY

.....Virginie LENGLINE

Président ASA B.de Seine.....Martial SAUSSAYE

Véhicule AutoritéMartial SAUSSAYE/Jean-Claude LEFORESTIER

E.S.: Directeur de course E.S. 1.3.5.....Guillaume LEGRAND

Adjoint D.C.....Alain OVIEVE

Directeur de course E.S. 2.4.6.....Jean-Michel GUEGAN

Adjoint D.C.Philippe MARTIN

Chronométrateurs :

Départ E.S 1.3.5.....Dominique GAILLARD

Départ Adjoint E.S. 1.3.5.....Jennifer LACHEVRE

Arrivée E.S. 1.3.5.....Loïc GAGNEUX

Arrivée Adjoint E.S. 1.3.5.....xxxxxxxxxxxx

Départ E.S 2.4.6.....Laurent HENNEBOIS

Départ Adjoint E.S.2.4.6.....Dominique RIVIERE

Arrivée E.S 2.4.6.....Arnaud LEBAILLIF

Arrivée stagiaire E.S.2.4.6.....Gilles BLOCH

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} rallye Boucles de Seine/Ville de Pont-Audemer **compte pour le Championnat de la Ligue de Normandie 2022 et pour la Coupe de France des Rallyes 2023, Coeff.2**

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **Les heures de convocation aux vérifications administratives** seront publiées sur le site internet de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org. Elles se dérouleront Salle d'Armes à Pont-Audemer.

La liste des inscrits sera régulièrement publiée sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org

Vérifications techniques : Elles se dérouleront Rue Augustin Hébert à Pont-Audemer.

Les éventuels démontages auront lieu au Garage AUTOFLO 24 rue du 8 mai 1945 à Pont-Audemer. M.O : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **26 septembre 2022 à 0 h**

RALLYGT – 19, rue Hamelin 27700 – LES ANDELYS

Email : rvoisin@rallygt.fr - Port. 06.51.77.62.54

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :620 €

3.1.12P. La demande d'engagement **ne sera acceptée** que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement** (si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 08 octobre de 9h au dimanche 09 octobre à 20 h. – **Un sens unique sera établi.**

Les assistances seront placées par les organisateurs. Les emplacements seront limités pour les véhicules d'assistances.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance. Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye Boucles de Seine/Ville de Pont-Audemer représente un parcours de 110,4 km. Il est divisé en 3 étapes et 2 sections. - Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km. Les épreuves spéciales sont **E.S. 1-3-5** : longueur de 6.000 km - **E.S. 2-4-6** : longueur de 7,200 km L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 08 Octobre 2022 de 9h à 19h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif lui fera perdre le bénéfice de ses prime et/ou coupe.

Un remboursement de 50€ sera appliqué au concurrent pilote figurant sur la liste des partants, si celui-ci a effectué 200 km ou plus (pour un aller) de son lieu de domicile à Pont-Audemer. En aucun cas cette somme ne doit être déduite du montant de l'engagement.

A la remise des prix habituelle (tableau ci-dessous), s'ajoute LES PRIMES EXCEPTIONNELLES A LA CLASSE (Tableau page suivante)

Repartition des primes en fonction du classement scratch et par classes					
Classement scratch :	1 ^{er} : 310€	2 ^{ème} : 275€	3 ^{ème} : 250€	4 ^{ème} : 230€	5 ^{ème} : 210€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 ^{er}	310€	310€	310€		
2 ^{ème}	120€	130€	150€		
3 ^{ème}	70€	110€	120€		
4 ^{ème}			70€		
Classe de 1 à 3 partants (50%)	155€				

Commissaires : Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP, 1 chèque de 20€ sera remis au commissaire à cet endroit par le responsable des commissaires de l' E.S. (Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve au responsable des commissaires de chaque E.S.)

Equipage féminin : 1^{ère} : 100€ + coupe- 2^{ème} : 90€ + coupe

Regroupements prix et coupes :

sous la classe N : N.FN2 – N.FN2S

sous la classe 5 : A.FA5 - A.FA5K **Sous la classe 6** : A.FA6 - A.FA6K **Sous la classe 7** : A.FA7-A.FA7K-A.FA7S

sous la classe R3 : R3C - R3D – R3T

sous la classe R2 : R2B – R2C – R2J – R2/FR2 – RC4A

sous la classe R1 : R1A – R1B – RC5

Au podium d'arrivée, un tirage au sort sera effectué pour 10 engagements gratuits à valoir sur l'édition 2023.



**30^{ème} RALLYE REGIONAL
des BOUCLES de SEINE / VILLE de PONT-AUDEMER
DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022**

PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

*Pour le 30^{ème} RALLYE des BOUCLES DE SEINE/VILLE de PONT-AUDEMER une prime par boucle à toutes les classes d'au-moins 3 partants, sera attribuée.
Nous conseillons aux équipages qui risquent de partir seul dans leur classe de venir avec la concurrence pour bénéficier de ce challenge.*

=====

**CES PRIMES S'AJOUTENT EN COMPLEMENT
DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE sur la base du règlement CI-DESSUS**

- REPARTITION -

Attribué au 1 ^{er} de classe		de 3 à 5 partants	6 partants et plus
1^{ère} BOUCLE	addition de temps 1^{ère} et 2^{ème} spéciale	15€	30€
2^{ème} BOUCLE	addition des temps 3^{ème} et 4^{ème} spéciale	15€	30€
3^{ème} BOUCLE	addition des temps 5^{ème} et 6^{ème} spéciale	15€	30€

- Le vainqueur de la 1^{ère} boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} boucle même si, Il gagne le classement final.
- Les primes sont attribuées seulement si le concurrent est dans le classement final.
- Le concurrent qui gagne toutes les classes (+ 6 partants) peut repartir avec 310 € + 90 € minimum.

NB : Les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.

----- Bonne chance à vous !! -----